

Paris, le 25 juin 2021

**Trois syndicats représentatifs pour les kinésithérapeutes :
La FFMKR, leader de la profession, en appelle au travail constructif et collaboratif au
service des kinésithérapeutes, des patients et du système de santé**

L'enquête de représentativité pour les syndicats de kinésithérapeutes, lancée le 16 mai dernier par la Direction de la sécurité sociale (DSS), a rendu son verdict ce vendredi 25 juin 2021.

Elle positionne la FFMKR comme premier syndicat représentatif de la profession, aux côtés d'Alizé et du SNMKR. La DSS s'est appuyée sur quatre critères cumulatifs, fixés par décret en Conseil d'État :

- L'ancienneté des syndicats, qui doit être supérieure à deux ans ; c'est le cas des trois postulants : la FFMKR (58 ans), le SNMKR (44 ans) et Alizé (14 ans).
- L'indépendance, notamment financière : le financement doit provenir essentiellement des cotisations du syndicat. C'est bien sûr le cas pour la FFMKR, forte de ses 4913 adhérents.
- L'audience électorale, qui est mesurée lors des élections des URPS, avec un seuil minimum de 10 % des votes exigé. Les élections d'avril 2021 ont donné 43,77 % des suffrages à la FFMKR, 32,11 % à Alizé et 24,11 % au SNMKR.
- Le dernier critère porte sur les effectifs d'adhérents des libéraux conventionnés à jour de leur cotisation.

Durant les cinq prochaines années, la FFMKR, le SNMKR et Alizé vont représenter les kinésithérapeutes auprès des tutelles. C'est une très grande responsabilité et un vrai travail sur le terrain ainsi qu'au niveau national.

La FFMKR, forte de ses effectifs et de son maillage départemental, portera la voix de tous les kinésithérapeutes dans l'ensemble des commissions paritaires départementales, régionales et nationales et assumera ses responsabilités partout pour la profession, en s'inscrivant dans la stabilité, la rigueur et la responsabilité nécessaires à la représentation de la profession.

La FFMKR, fidèle à ses engagements, continuera le travail initié en novembre 2019 par sa nouvelle équipe et compte sur l'ensemble des composantes professionnelles pour être constructives et pour collaborer, au service des kinésithérapeutes et des patients, ce qui permettra de porter ensemble des propositions fortes pour l'évolution de la profession et du système de santé.

Parmi ces propositions, l'élargissement de la liste des produits prescriptibles par les kinésithérapeutes et l'accès direct, qui permettront de simplifier et fluidifier le parcours de soins des patients ; la nécessité de trouver des solutions pour le maintien des personnes fragiles à domicile dans de bonnes conditions ; la revalorisation indispensable des actes complexes, de la lettre-clé et la création de nouveaux actes afin de garantir l'efficacité, la qualité et la sécurité des soins.

Des échéances importantes sont attendues pour les prochaines semaines. Après avoir été reçu par le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, il y a quelques jours, la FFMKR doit rencontrer la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et la direction de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) pour leur présenter ses récents travaux sur l'accès aux soins en kinésithérapie. Ceux-ci seront communiqués publiquement à l'occasion d'une visioconférence de presse le vendredi 9 juillet à 15h.

Contact presse :
Sébastien GUERARD, Président
Tél. 06 03 85 96 28
president@ffmkr.org